



RCS : LIMOGES

Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00135

Numéro SIREN : 332 568 484

Nom ou dénomination : FIDECO-FIDUCIAIRE D EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2017 sous le numéro de dépôt 4120

**FIDECO-FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 55 750 euros**  
**Siège social : 21 Avenue Saint-Surin,**  
**87000 LIMOGES**  
**332568484 RCS LIMOGES**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 30 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept,  
Le 30 septembre,  
A 10 Heures,

Les associés de la société FIDECO-FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 21 Avenue Saint-Surin 87000 LIMOGES, sur convocation faite dans les délais à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe MONTASTIER, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE est désigné comme secrétaire.

la société CABINET KRIBS SA, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2230 actions sur les 2230 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Agrément d'un nouvel associé et autorisation de conclure une convention de prêt d'action,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Philippe MONTASTIER de son mandat de Président à compter du 30 septembre 2017 et nomme en qualité de nouveau Président, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE

Né à FLOIRAC (46) le 10 Avril 1952

De nationalité française

Demeurant 1 Rue du Barry de Souillac, 46600 MARTEL

Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la région de LIMOGES

Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE, remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui accorder, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les Statuts pour leur exercice.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Alain PECHMAGRE-CAMINADE ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions. Il aura droit au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, décide d'agréer le prêt de consommation de 1 action par la société @COM.EXPERTISE - Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au profit de Monsieur Arnaud CLAMONS pour une durée de douze mois à compter de jour, soit jusqu'au 30 septembre 2018.

En conséquence la présente Assemblée décide d'agréer expressément Monsieur Arnaud CLAMONS en qualité de nouveaux associés à compter de ce jour.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, sans limitation de durée :

**Monsieur Arnaud CLAMONS,**  
Né le 01 janvier 1983, à LIMOGES (87000),  
De nationalité française,  
Demeurant au 9, Rue Beausoleil – 87000 LIMOGES,  
Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la région de LIMOGES.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Arnaud CLAMONS disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Arnaud CLAMONS auront comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Arnaud CLAMONS ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Arnaud CLAMONS ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions de directeur général, et prend acte de la poursuite de son contrat de travail.

Il aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Le Président*  
**M. Philippe MONTASTIER**

*Le secrétaire*  
**M. Alain PECHMAGRE-CAMINADE**

**M. Alain PECHMAGRE-CAMINADE**  
*Bon pour acceptation des fonctions de Président*

**M. Arnaud CLAMONS**  
*Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général*

*Bon pour acceptation des  
fonctions de président*